REPERAGE AMIANTE AVANT TRAVAUX

Sommaire

- Rappel réglementaire
- Explication du repérage sur site
- Focus sur les menuiseries
- Autres éléments impactés
- Dépose et filière de traitement
- Quelques exemples

Rappel réglementaire

CABEX
Expertises et Diagnostics Immobiliers
05 55 48 99 35

- Amiante : fibre naturelle

- Interdiction de l'amiante en France depuis le 1er janvier 1997 (utilisation, fabrication, importation…) – décret n°96-1133

- 1997-2001 : premiers diagnostics amiante Liste A « sans travaux destructifs » sur des matériaux pouvant libérer des fibres d'amiante du seul fait de leur vieillissement : FLOCAGES, CALORIFUGEAGES, FAUX-PLAFONDS.

- À partir de 2002 : renforcement du diagnostic avec la liste B « sans travaux destructifs » sur des matériaux pour lesquels l'amiante est liée à une matrice solide et qui sont SUSCEPTIBLES DE LIBERER DES FIBRES LORSQU'ILS SONT SOLLICITES LORS DE TRAVAUX (frottement, perçage, ponçage, découpe…) : plaques d'amiante-ciment, dalles de sol en vinyle amiante, conduits de vide-ordures…

Rappel réglementaire

CABEX
Expertises et Diagnostics Immobiliers
05 55 48 99 35

La gestion du risque amiante repose sur 3 piliers complémentaires

- **Le code de la santé publique**
- **Le code du travail**
- **Le code de l'environnement**

Code de la santé publique : connaitre la présence d'amiante

CABEX
Expertises et Diagnostics Immobiliers
05 55 48 99 35

Pour les immeubles bâtis dont le permis de construire est antérieur au 1er juillet 1997 :

- Constitution d'un **Dossier Technique Amiante (DTA)** pour les parties communes des immeubles collectifs, établissements recevant du public, bâtiments industriels, etc.
- Réalisation de repérages périodiques de certains matériaux contenant de l'amiante.
- Surveillance de l'état de conservation des matériaux amiantés.
- Information des occupants et des entreprises intervenantes.

Le DTA ne suffit pas en cas de travaux

Code du travail : Protéger les travailleurs

CABEX
Expertises et Diagnostics Immobiliers
05 55 48 99 35

Avant tous travaux susceptibles d'affecter des matériaux, équipements ou ouvrages, le maitre d'ouvrage doit réaliser un **Repérage Amiante Avant Travaux (RAAT)**, qui a pour objectif :

- Identifier précisément les matériaux contenant de l'amiante dans la zone concernée
- Permettre l'évaluation du risque
- Définir les modes opératoires adaptés
- Éviter l'exposition des travailleurs

Code du travail : Protéger les travailleurs

CABEX
Expertises et Diagnostics Immobiliers
05 55 48 99 35

Le RAAT est obligatoire avant des travaux

- de rénovation,
- de réhabilitation,
- de maintenance,
- de perçage,
- de démolition,
- de curage,
- de remplacement d’équipements,
- ou toute opération pouvant libérer des fibres d’amiante

Code du travail : Protéger les travailleurs

CABEX
Expertises et Diagnostics Immobiliers
05 55 48 99 35

Responsabilité du maitre d'ouvrage :

- Faire réaliser le RAAT par un opérateur compétent
- Transmettre les résultats aux entreprises intervenantes
- Intégrer les contraintes amiante dans la préparation du chantier

L'absence de RAAT peut entraîner des conséquences

- pénales,
- civiles,
- administratives,
- financières

Code du travail : Protéger les travailleurs

CABEX
Expertises et Diagnostics Immobiliers
05 55 48 99 35

Sous-section 4 (SS4) = Interventions sur matériaux amiantés **sans retrait total** des éléments

- Évaluation des risques
- Mode opératoire écrit
- Formation spécifique des salariés
- Protections collectives et individuelles adaptées

Code du travail : Protéger les travailleurs

CABEX
Expertises et Diagnostics Immobiliers
05 55 48 99 35

Obligation des entreprises :

Sous-section 3 (SS3) = Travaux de retrait ou d'encapsulage de l'amiante

- Certification obligatoire de l'entreprise
- Plan de retrait
- Contrôles d'empoussièrement
- Gestion renforcée du confinement

Code du travail : Protéger les travailleurs

CABEX
Expertises et Diagnostics Immobiliers
05 55 48 99 35

Retrait des éléments amiantés par une entreprise spécialisée et accréditée **COFRAC**, type désamianteurs.

Obligation de prévoir des analyses d'air par une entreprise accréditée **COFRAC** (**AB DIAG EXPERT**, autres)

- **Avant** (état initial)
- **Pendant** (Surveillance empoussièrement environnement + opérateur)
- **Après** (Mesure de fin de chantier et de restitution

Code de l’environnement : Gestion des déchets amiantés

CABEX
Expertises et Diagnostics Immobiliers
05 55 48 99 35

- Classification des déchets (PEMD*)
Les déchets contenant de l'amiante sont considérés comme des déchets dangereux ou à gestion spécifique selon leur nature

Exemples :
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds amiantés
Allèges glasal
Joints et revêtements contenant de l'amiante

Code de l’environnement : Gestion des déchets amiantés

CABEX
Expertises et Diagnostics Immobiliers
05 55 48 99 35

PEMD : Produits, Équipements, Matériaux et Déchets

Le diagnostic PEMD a pour but de :
- **Identifier** les produits, équipements et matériaux présents dans le bâtiment.
- **Évaluer leur potentiel de réemploi ou de réutilisation** (portes, sanitaires, luminaires, faux plafonds, etc.).
- **Quantifier les déchets** qui seront générés par les travaux.
- **Favoriser l'économie circulaire** en limitant l'enfouissement et en encourageant le recyclage et le réemploi.
- **Améliorer la traçabilité des déchets** issus du chantier.

Code de l’environnement : Gestion des déchets amiantés

CABEX
Expertises et Diagnostics Immobiliers
05 55 48 99 35

Le diagnostic est obligatoire avant la démolition ou la rénovation significative d'un bâtiment lorsque celui-ci :

- a une surface cumulée de plancher supérieure à **1 000 m²** ;

Ou

- a accueilli une activité agricole, industrielle ou commerciale et a contenu des substances dangereuses.

Le diagnostic doit être réalisé **avant la consultation des entreprises** ou, à défaut, avant le dépôt des demandes administratives liées aux travaux.

Code de l’environnement : Gestion des déchets amiantés

CABEX
Expertises et Diagnostics Immobiliers
05 55 48 99 35

Obligations

Les déchets doivent :

- Être conditionnés dans des emballages réglementaires
- Être étiquetés
- Être transportés par des filières autorisées
- Être éliminés dans des installations habilitées

Code de l’environnement : Gestion des déchets amiantés

CABEX
Expertises et Diagnostics Immobiliers
05 55 48 99 35

Traçabilité

La gestion des déchets amiantés s'appuie sur :

- Le Bordereau de Suivi des Déchets (BSD)
- La traçabilité du producteur jusqu'au site de traitement final

L'objectif est d'éviter toute dispersion de fibres dans l'environnement

Repérage sur site

CABEX
Expertises et Diagnostics Immobiliers
05 55 48 99 35

- Sondages destructifs des éléments concernés par les travaux
- Prélèvements obligatoires
- Envoi à un laboratoire accrédité COFRAC
- PV d’analyse à joindre
- Croquis repérant les éléments amiantés
- Estimation de la quantité
- Mention obligatoire pour le technicien

Exemple des menuiseries

CABEX
Expertises et Diagnostics Immobiliers
05 55 48 99 35

2 – JE DOIS DÉPOSER UNIQUEMENT LES OUVRANTS D'UNE MENUISERIE

- **Je n'interviens pas :**
  - sur le dormant de la menuiserie,
  - sur le mur de façade (parois intérieure/ extérieure),
  - sur le mastic de calfeutrement.

Source OPPBTP – www.preventiobtp.fr

Exemple des menuiseries

CABEX
Expertises et Diagnostics Immobiliers
05 55 48 99 35

4 – JE DOIS DÉPOSER LES OUVRANTS D'UNE MENUISERIE ET LE DORMANT -
cf.Notice explicative (b) - **DANS SA TOTALITÉ OU PARTIELLEMENT (AU MOINS 1 CÔTÉ)**

■ **J'interviens :**
- sur la liaison dormant – mur de façade (parois intérieure/extérieure) ;
- sur le mastic de calfeutrement.

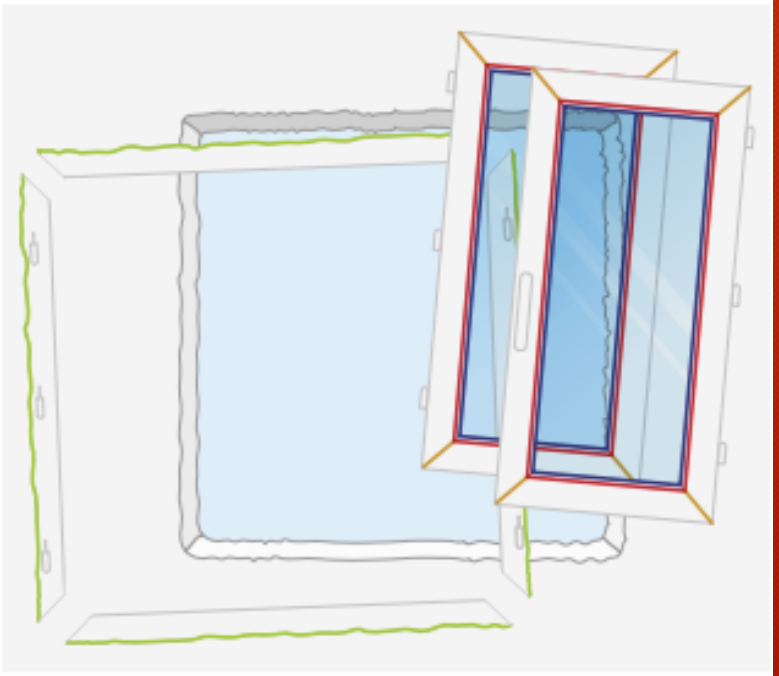

mastic de calfeutrement (jonction mur/dormant)
mastic obturateur (entre vitrage et cadre)
mastic de scellement de vitrage isolant (à l'intérieur d'un double vitrage)
mastic d'assemblage

Source OPPBTP – www.preventiobtp.fr

Exemple des menuiseries

CABEX
Expertises et Diagnostics Immobiliers
05 55 48 99 35

1 – JE DOIS DÉCOUPER UN MASTIC OBTURATEUR DANS LE CADRE D'UN REMPLACEMENT PONCTUEL DE VITRAGE CASSÉ

Et

- **J'interviens sur le mastic obturateur.**
- **Je n'interviens pas :**
  - sur le dormant de la menuiserie ;
  - sur le mur de façade (parois intérieure/ extérieure).

mastic obturateur (entre vitrage et cadre)

Source OPPBTP – www.preventiobtp.fr

Focus sur les menuiseries

CABEX
Expertises et Diagnostics Immobiliers
05 55 48 99 35

Mastic vitrage

Focus sur les menuiseries

CABEX
Expertises et Diagnostics Immobiliers
05 55 48 99 35

Joint
Type compribande

Focus sur les menuiseries

CABEX
Expertises et Diagnostics Immobiliers
05 55 48 99 35

Adhésif bitumineux sur tapée

Focus sur les menuiseries

CABEX
Expertises et Diagnostics Immobiliers
05 55 48 99 35

Joint entre dormant et mur

Focus sur les menuiseries

CABEX
Expertises et Diagnostics Immobiliers
05 55 48 99 35

Plaques type glasal

Focus sur les menuiseries

CABEX
Expertises et Diagnostics Immobiliers
05 55 48 99 35

Plaques fibrociments en allège

MERCI

Pour votre écoute

CABEX